

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUN 2018

Le dix-huit juin deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann Mesdames CLEMENT Nicole, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2018

Approbation par les membres conseil, du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2018, à l'unanimité.

Agent communal : prolongation du contrat avec création d'un poste saisonnier ou création d'un poste d'adjoint technique stagiaire.

* Le maire fait un point sur le poste occupé par l'agent contractuel qui remplace l'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire parti à la retraite.

Le maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent d'adjoint technique afin de recruter un agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de créer au tableau des effectifs, un emploi permanent, à temps complet d'un agent d'entretien au grade d'adjoint technique stagiaire, relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques, à compter du 1^{er} juillet 2018.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget.

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Travaux place de la mairie : avenant n°1 VRD et avenant n°1 création aire de jeux.

***Avenant n°1 VRD**

Le maire informe l'assemblée que lors du marché de travaux pour l'aménagement de la place, les structures et réseaux sous chaussées n'étaient pas connus mais qu'il y a nécessité de les reprendre. Le maire présente l'avenant n°1 de l'entreprise RENEVIER pour un montant de 5050.68 € HT, ce qui porte le marché à 174419.88 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise RENEVIER, pour les structures et réseaux sous chaussées qui n'étaient pas connus mais qu'il y a nécessité de reprendre, pour un montant de 5050.68 € HT, ce qui porte le marché à 174419.88 € (marché initial 169369.20 € HT) ;

CHARGE le maire de la signature des pièces administratives de ce dossier.

*** Avenant n°1 création aire de jeux**

Le maire informe l'assemblée que des modifications ont été apportées au marché de base, en effet, l'abribus a été remplacé par un modèle plus petit, deux bancs-double ont été installés et un jeu à ressort a été supprimé. Le maire présente l'avenant n°1 de l'entreprise AJ3M, pour un montant de 1121,20 € HT, ce qui porte le marché à 44212,87 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise AJ3M, concernant des modifications apportées au marché de base, en effet l'abribus a été remplacé par un modèle plus petit, deux bancs-double ont été installés et un jeu à ressort a été supprimé, pour un montant de 1121,20 € HT, ce qui porte le marché à 44212,87 € (marché initial 43091,67 € HT) ;

CHARGE le maire de la signature des pièces administratives de ce dossier.

* Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 23 mars dernier, le conseil municipal avait refusé un 1er devis pour l'habillage des marches d'escaliers de la mairie. Il présente un nouveau devis de l'entreprise Fabry, pour un montant de 8134 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise Fabry, pour un montant de 8134 € HT, pour l'habillage des marches d'escaliers de la mairie;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Financement des travaux : validation proposition de prêt.

* Le maire informe qu'il a reçu la réponse de l'état pour la demande de DETR pour la création de l'aire de jeux et indique que le montant alloué est de 35% soit 20385 €. Le financement de l'aire de jeux, toutes subventions confondues, est de 62.13%.

* Le maire rappelle aux membres du conseil, la décision prise lors de la réunion de conseil du 9 avril dernier d'emprunter afin de financer les travaux de la commune.

Le maire présente les propositions de différentes banques. Après avoir étudié ces propositions, le conseil municipal décide de retenir le Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de prêt du Crédit Mutuel, pour un montant de 320 000 €, sur 15 ans, au taux de 1.23% ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Venarey-Les Laumes : transfert de maîtrise d'ouvrage.

Vu l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Vu l'Arrêté Préfectoral n°458 du 3 juillet 2017 relatif à l'autorisation d'exploiter la station d'épuration communale des eaux usées de Venarey-Les Laumes.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de réaliser une révision du diagnostic et du schéma directeur du réseau d'assainissement de la commune afin de maintenir la qualité du service assainissement, de réfléchir au devenir de la station d'épuration de Venarey-Les Laumes à laquelle la commune est raccordée et de se conformer à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'étude pour l'élaboration d'un diagnostic et d'un schéma directeur des réseaux d'assainissement intégrant un pré-projet de rénovation de la station d'épuration de Venarey-Les Laumes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Estimation de la TRANCHE 1 : diagnostic et schéma directeur des réseaux d'assainissement	70 000.00 €	Agence de l'Eau Seine-Normandie 80%	56 000.00 €
		Autofinancement 20%	14 000.00 €
Estimation de la TRANCHE 2 : pré-projet de rénovation de la station d'épuration	30 000.00 €	Agence de l'Eau Seine-Normandie 80%	24 000.00 €
		Autofinancement 20%	6 000.00 €
TOTAL	100 000.00 €	TOTAL	100 000.00 €

Le Maire précise que la sollicitation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie a été approuvée par la Commune de Venarey-Les Laumes par délibération n°47-2018 en date du 4 mai 2018.

Afin d'assurer la cohérence du diagnostic et du schéma directeur réseau à l'échelle du bassin de collecte de la station d'épuration de Venarey-Les Laumes et de simplifier les démarches administratives de l'étude, le Conseil Municipal est invité à approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Venarey-Les Laumes pour l'ensemble de l'opération présentée ci-dessus et selon les modalités de financement suivantes :

Prestation	Modalité de financement dans le marché	Participation
TRANCHE 1 - Phase 1 : état des lieux - Phase 2 – Parties B et C : étude du milieu naturel et élaboration du diagnostic réseaux assainissement - Phase 3 : élaboration du schéma directeur réseaux d'assainissement	Prix forfaitaires : forfait A	Clé de répartition avec une quote-part pour chaque commune raccordée selon l'indice de population raccordée au réseau de collecte des eaux usées.
TRANCHE 1 - Phase 2 – Parties A : mesures, investigations et inspections	Prix unitaires	Chaque commune paie le nombre de mesures, de contrôles et de mètres linéaires inspectés réalisé sur son territoire.
TRANCHE 2 - Phase 1 : diagnostic de la STEP - Phase 2 : scénarii de rénovation de la STEP	Prix forfaitaires : forfait B	Financement par le budget assainissement de Venarey-Les Laumes et répercuté sur le prix au m ³ d'eau consommé par chaque commune.

Clé de répartition retenue :

Commune	Indice de répartition : population raccordée au réseau de collecte de la station d'épuration de Venarey-Les Laumes *	Quote-part sur le forfait A selon l'indice de répartition
Alise-Sainte-Reine	603	11%
Bussy-Le Grand	327	6%
Grésigny-Sainte-Reine	144	3%
Grignon	250	5%
Ménétreux-Le Pitois	456	8%
Pouillenay	612	11%
Seigny	173	3%
Venarey-Les Laumes	2 949	53%
TOTAL	5 514	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'étude pour l'élaboration d'un diagnostic et d'un schéma directeur des réseaux d'assainissement intégrant un pré-projet de rénovation de la station d'épuration de Venarey-Les Laumes.

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Venarey-Les Laumes dans le cadre de cette étude.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant,

Octroi d'aides en matière d'immobilier d'entreprises.

Le maire informe l'assemblée que depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la COPAS et les communes sont seules compétentes pour définir et octroyer des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et que cela comprend la création ou la rénovation de meublés de tourisme ou chambres d'hôtes. En effet, bien qu'il s'agisse d'une compétence exclusive pour le bloc communal, la région, conformément à l'article L1511.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut participer au financement des aides mentionnées au 1^{er} alinéa du présent article dans les conditions précisées par une convention passée avec l'EPCI à fiscalité propre et la commune. Le maire propose un règlement d'interventions concernant ces aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au programme d'aide aux meublés de tourisme ou chambres d'hôtes ;

DECIDE d'octroyer des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises selon le règlement d'intervention défini par la commune et annexé à cette délibération ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Organisation du 14 juillet.

Le conseil municipal décide de reconduire le repas barbecue et les jeux l'après-midi.

Questions diverses.

- **Tour de Côte-d'Or** : le maire rappelle que le tour de Côte-d'Or partira de Ménétreux le 8 juillet à 12h40 et fait un point sur le programme de la matinée, il informe également qu'une dernière réunion de préparation aura lieu demain, mardi 19 juin à la mairie.

- **RGDP (Règlement Général des Données Personnelles)** : le maire informe que suite à la loi NOTRe, la loi sur la protection des données est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Pour se mettre en règle avec cette loi, il y a obligation de nommer un DPD (Délégué à la Protection des Données), le conseil municipal propose de nommer la secrétaire de mairie en lui demandant son accord.

- **Tirage au sort des jurés d'assises** : le maire informe que Maxime Petit a été tiré au sort cette année.

- **Réception des travaux d'enfouissement des réseaux électriques** : Le maire informe que le mardi 26 juin à 11h, une réunion se tiendra avec le SICECO, pour la réception des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, rue des Vignes Blanches.

- **Projet à la recherche du temps passé** : Le maire informe que Patrick Hubert propose au conseil un projet de balades fléchées à Ménétreux-le Pitois intitulé « A la recherche du temps passé ». Pour ce projet Patrick Hubert a constitué un groupe de personnes « les mémoires vives de notre village ». Le conseil municipal invitera à un prochain conseil Patrick Hubert pour qu'il présente l'avancée de son projet.

- **Congés employé communal** : Le maire informe que l'employé communal sera en congés les deux dernières semaines d'août et propose de prendre quelqu'un pour l'arrosage des fleurs. Le conseil municipal accepte cette proposition.

- **Règlement Zone Artisanale** : le maire informe qu'il a eu une demande d'un artisan pour augmenter sa surface de bâtiment, par conséquence il serait en limite de propriété. Le maire indique que selon le règlement actuel, ce n'est pas possible sans modification, le maire précise qu'il va faire le nécessaire pour le faire modifier.

- **Courrier de M. Buffy** : le maire présente le courrier reçu par M. Buffy qui se plaint du mauvais entretien du cimetière et des rues du village. Le conseil décide de ne pas répondre à ce courrier.

- **Pacs** : Le maire informe qu'il a pacsé M. David Bonjour et Laurence D'Almeida et M. Gaëtan Latteux et Elodie Voye.

- **Téléthon 2018** : Le maire informe que des jeux inter-villages par équipe de 6 personnes auront lieu à Alise Sainte Reine, le 1^{er} juillet prochain, au profit du téléthon. Le conseil décide de ne pas participer suite au calendrier chargé de début juillet.

Fin de séance à 23H00